

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 18/02/2019

Délibération n° D-2019-32

Convention de veille foncière avec abonnement au site internet
cartographique Vigifoncier

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Isabelle GODEAU.

Direction de l'Espace Public

Convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique Vigifoncier

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé les modalités et conditions d'une convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique Vigifoncier de la SAFER.

Cette convention a été établie jusqu'au 31 décembre 2020 et permet à la collectivité d'avoir connaissance des transactions réalisées en matière agricole, ainsi que des prix pratiqués sur ce marché. En effet, la collectivité n'ayant aucun droit de préemption en matière agricole, elle n'a aucune connaissance des transactions effectuées sur son territoire.

Cette information au profit de la collectivité s'effectue par l'activation par la SAFER d'un compte d'accès au portail cartographique Vigifoncier Poitou Charentes, moyennant un forfait annuel sur la base de 535,42 € HT, la première année ayant été calculée au prorata du jour de l'installation au 31 décembre de l'année 2015. Pour l'année 2017, cet abonnement s'est élevé à la somme de 661,67 € TTC.

Par courrier du 10 octobre 2018, la SAFER a proposé à la collectivité de mettre un terme à la convention entre la Ville et la SAFER, et de faire bénéficier gratuitement la collectivité du conventionnement avec la Communauté d'Agglomération du Niortais sur la même consultation de Vigifoncier.

Les modalités d'utilisation résultent d'un protocole d'accord dans le cadre de la convention cadre avec la Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord établi en vertu de la convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique Vigifoncier de la SAFER avec la Communauté d'Agglomération du Niortais par lequel la consultation de la commune de Niort à ce site sera gratuite ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces en résultant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

ENTRE :

La Commune de NIORT, domiciliée Place Martin Bastard - 79027 NIORT, représentée par Monsieur BALOGE Jérôme, en sa qualité de maire, en application d'une délibération en date du 11 février 2019

d'une part,

ET :

La SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL, « S.A.F.E.R. POITOU-CHARENTES », ci-après désignée « la SAFER », dont le siège social est situé 347, avenue de Limoges, CS 68640, 79026 NIORT Cedex, représentée par le Président Directeur Général, Monsieur Patrice COUTIN, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 09 juin 2017,

OBJET :

Le présent protocole porte sur l'accès et l'utilisation de l'outil internet VIGIFONCIER en lien avec une convention cadre préalablement établie entre la SAFER Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération du Niortais, signée le 23 décembre 2014. Ce protocole restera lié à cette convention cadre sur les conditions d'utilisation, de coûts et de temps.

1. Compte sur le site internet VIGIFONCIER Poitou-Charentes

La SAFER procède dès l'entrée en vigueur du présent protocole à l'activation d'un compte sur le portail cartographique « Vigifoncier Poitou-Charentes » (site Internet) permettant à la commune de NIORT d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire.

L'accès à ce site Internet est sécurisé par un identifiant et un mot de passe personnalisés qui ne doivent être en aucun cas diffusés à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

La commune de NIORT sera ainsi informée, par l'outil VIGIFONCIER, en temps réel des projets de vente de biens sur la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte.

Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement pour avertir la commune de NIORT dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations ou mises à jour des informations déjà publiées, concernant le territoire surveillé, sont enregistrées sur le site Internet Vigifoncier.

Cette transmission est faite aux services de la commune de NIORT par courrier électronique à l'adresse électronique :

2. Informations diffusées

a. Droit d'accès et obligations de la partie co-contractante

Le compte Vigifoncier de la commune de NIORT lui permet d'accéder au module « Veille foncière » qui retranscrit, sous la forme de tableaux et d'une cartographie, les informations suivantes enregistrées à l'intérieur de son territoire :

- ✓ Rubrique « Notification » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations,
- ✓ Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Avis de préemption » : avis de préemptions réalisées par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Rétrocessions » : ventes réalisées par la SAFER.

La commune de NIORT peut éditer à tout moment des documents contenant ces informations.

Les données communiquées à la commune de NIORT le sont pour son propre compte et ne devront pas faire l'objet d'une diffusion à des tiers sauf autorisation expresse de la SAFER.

Les informations diffusées sur le site Internet Vigifoncier, module « Veille foncière » ne sauraient être considérées comme une proposition de vente ou d'achat. Les informations du site Internet Vigifoncier SAFER Poitou-Charentes sont non contractuelles et peuvent contenir des inexactitudes techniques, omissions ou des erreurs typographiques que la SAFER s'engage à régulariser dans les meilleurs délais dès qu'elle en aura connaissance.

La SAFER Poitou-Charentes n'est ainsi tenue que **d'une simple obligation de moyens** concernant les informations qu'elle met à disposition de la Collectivité qui accède au site Internet Vigifoncier SAFER Poitou-Charentes.

La SAFER ne peut également encourir aucune responsabilité du fait d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions, sur les résultats qui pourraient être obtenus de l'usage de ces informations par la Collectivité.

3. Tarification

Il n'y aura pas de facturation d'installation de Vigifoncier pour le compte de la commune de NIORT.

4. Durée du protocole

Le présent protocole prendra effet le jour de sa signature et se terminera dès sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par simple lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de **3 mois**, et ne pourra excéder la date d'échéance de la convention cadre à laquelle il est rattaché, soit le : **31/12/2020**.

5. Propriété intellectuelle

Le site Internet Vigifoncier SAFER Poitou-Charentes est la propriété de la SAFER Poitou-Charentes société anonyme au capital de **1 260 832 euros**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **NIORT** sous le numéro **B 026 280 040** dont le siège social est situé à **NIORT**.

Tous les éléments de ce site restent la propriété exclusive de la SAFER conformément au Code de la propriété intellectuelle ou sont soumis à une licence d'utilisation ou d'exploitation qui n'est valable que pour la SAFER.

a. Données cartographiques de l'IGN

Les données cartographiques portant la mention © IGN intégrées dans Vigifoncier sont la propriété exclusive de l'Institut Géographique National.

La licence concédée à la SAFER n'entraîne à son profit aucun transfert de propriété de ces données. L'utilisation de ces données est strictement limitée à l'usage de la commune de NIORT dans le respect du présent protocole.

Toute communication même partielle des données à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, par tout moyen et pour quelque motif que ce soit est soumise à l'accord exprès préalable de l'IGN.

Les données IGN ne doivent pas être extraites du produit ou utilisées sur un autre logiciel.

La reproduction pour diffusion à des tiers ou la commercialisation des sorties graphiques est interdite, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit.

b. Droit d'usage, de diffusion et de reproduction des données Vigifoncier

Toute représentation, reproduction ou exploitation intégrale ou partielle des informations diffusées par le site Vigifoncier Poitou-Charentes, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, faite sans le consentement de la SAFER est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1^{er} juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, la SAFER est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le site Internet Vigifoncier.

En ce qui concerne les droits vis-à-vis de ces informations, la commune de NIORT s'engage :

- A ne pas commercialiser ces données,
- A ne pas diffuser gratuitement des données,
- A citer les sources sur l'ensemble des analyses se référant à ces données.

c. Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les sites du domaine vigifoncier.fr font l'objet d'une inscription au registre CNIL tenu par la Fédération Nationale des SAFER pour le compte des SAFER.

Le portail cartographique Vigifoncier comporte des données à caractère personnel. En tant que destinataire des données, la commune de NIORT s'engage à :

- Ne pas utiliser les documents, informations, fichiers informatiques et de manière générale toute données à caractère personnel confiées par la SAFER à des fins autres que celles prévues pour les besoins de l'exécution de la prestation objet du contrat.
- Ne pas communiquer et céder les données à caractère personnel à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.
- Prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle pour assurer la conservation et la confidentialité des données à caractère personnel transmises.
- Effectuer toutes les démarches auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés « CNIL » afin de garantir le droit de collecter, d'utiliser et d'exploiter les données à caractère personnel transmises par la SAFER (voir formulaire CNIL joint en annexe ou disponible à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13809.do).

d. Résiliation pour non respect des engagements

En cas de non respect des clauses de confidentialité mentionnées ci-dessus, la collectivité s'expose à une résiliation du présent protocole.

6. Maintenance et évolution du site Vigifoncier SAFER Poitou-Charentes

Le site Internet Vigifoncier SAFER Poitou-Charentes est normalement accessible 24h/24h et 7jours/7.

En cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques, ou pour des raisons de maintenance, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'accès a toute ou partie du site pourra être suspendu sur simple décision de la SAFER.

La durée de la suspension n'a aucune incidence sur la date d'échéance définie à l'article 14 de la convention cadre.

Le site Internet Vigifoncier est susceptible de modifications et d'évolutions sans notification d'aucune sorte.

7. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

Coordonnées de la commune de NIORT :

Place Martin Bastard
79027 NIORT
Tel : 05 49 78 79 80

Coordonnées de la SAFER Poitou-Charentes :

Siège social : 347, avenue de Limoges
Service départemental : CS 68640
79 026 NIORT CEDEX
Tél : 05 49 77 32 89 Fax : 05 49 77 32 70

Fait à NIORT, le

<p>Le Maire de la commune de NIORT</p> <p>M. BALOGÉ Jérôme</p>	<p>Le Président Directeur Général de la SAFER Poitou-Charentes</p> <p>M. Patrice COUTIN</p>
--	---

